



Groupe de travail environnement  
1<sup>er</sup> juin 2015

# Syndicat mixte des Rives du Rhône



## Rapport d'activités 2015



Visite habitat à Chuyer  
13 novembre 2015



Bureau Syndical délocalisé au Monestier  
2 septembre 2015



Séminaire commerce  
6 octobre 2015



## SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR).....	4
2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ.....	6
3. LE SCOT EN ACTION.....	12
4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040.....	21
5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR .....	23

## ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2015.....	27
---	----

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

# 1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)



## LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année (tous les 1ers mercredi du mois sauf en août) et le conseil syndical à 6 reprises le 24 février, 31 mars, 19 mai, 7 juillet, 20 octobre et 15 décembre 2015.

Au cours de l'année ce sont au total 47 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).

### **Installation d'un nouveau vice-président et de nouveaux membres du conseil syndical**

#### Election d'un nouveau vice-président :

Suite à la modification de l'article 7 des statuts du SMRR par arrêté interpréfectoral du 22 avril 2015, le bureau syndical est composé d'un vice-président par tranche de 30 000 habitants pour chaque intercommunalité adhérente sans exigence d'un minimum de 10 000 habitants comme cela était précédemment inscrit.

Par délibération D/2015/36 adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical, M. Richard MOLINA a été élu 11<sup>ème</sup> vice-président du SMRR en tant que représentant de la CC Vivarhône.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le bureau syndical comportait 1 Président, 10 vice-présidents et 1 membre du bureau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le bureau syndical comporte 1 Président et 11 vice-présidents.

#### Désignation de nouveaux représentants au Conseil Syndical :

Pour ViennAgglo, Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, ancienne suppléante, a remplacé M. Jean-Michel PLASSE en tant que titulaire. Elle a été remplacée par Sébastien TARDY en tant que suppléant.

Pour le Pays Roussillonnais, Daniel ROBERT-CHARRERAU a remplacé Hasan SENER en tant que titulaire.

### **Le comité technique territorial**

Le comité technique composé des techniciens du Syndicat mixte et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 4 reprises les 26 janvier, 9 mars, 22 juin et 23 novembre 2015. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer le travail sur la révision du Scot en amont des conseils syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.



## LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2015 a été voté pour un montant de 1 304 260 € en section de fonctionnement et 649 564 € en section d'investissement (total : 1 953 824 €).

La cotisation a été diminuée de 0,20 €/habitant entre 2014 et 2015 soit une cotisation de 2,95 €/habitant en 2015.

Evolution de la cotisation depuis la création du SMRR :

Année	Cotisation		Année	Cotisation
2004	2,80 € / hab.		2010	1,60 € / hab.
2005	1,90 € / hab.		2011	2,90 € / hab.
2006	1,80 € / hab.		2012	3,05 € / hab.
2007	1,60 € / hab.		2013	3,15 € / hab.
2008	1,60 € / hab.		2014	3,15 € / hab.
2009	1,60 € / hab.		2015	2,95 € / hab.



## L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

### Agents permanents

Le Syndicat mixte a procédé au recrutement d'une nouvelle secrétaire-comptable à temps complet, Gaëlle Masson suite au départ de Régis Charton, précédemment à mi-temps. Gaëlle Masson occupe ce poste depuis septembre 2015.

Le reste de l'équipe technique du SMRR n'a pas été modifiée au cours de l'année 2015.

### Composition de l'équipe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'équipe technique du SMRR était composée comme suit :

- Un directeur
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme
- Un chargé de mission concertation/environnement
- Un chargé de mission SIG
- Deux secrétaires à mi-temps

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation/environnement (Pauline Rohner)
- Un chargé de mission SIG (Cédric Lansou)
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)
- Une secrétaire à mi-temps (Stéphanie Labouré)

### Stagiaires

Le Syndicat mixte a accueilli 2 stagiaires en 2015.

- Anaëlle Tholot, de mars à septembre 2015. Elle était en charge de l'écriture d'un diagnostic sur l'offre culturelle et touristique sur le territoire des Rives du Rhône afin d'enrichir le diagnostic du Scot en révision.

- Baptiste Arnaud, de mars à août 2015. Il a été recruté par le GPRA et hébergé dans les locaux du SMRR. Il a réalisé une étude sur la mise en place d'un guide pratique sur la gestion territoriale de l'énergie.

## 2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ

L'article 6.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte des rives du Rhône prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est proposée aux membres du Conseil Syndical avant chaque conseil.



### L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

#### L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leur document d'urbanisme, les communes sont accompagnées par le SMRR. Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande des communes, une rencontre peut être organisée entre les élus de la commune et un élu et un technicien du SMRR.

Au cours de l'année 2015, le SMRR a rencontré plusieurs communes :

- Février 2015 : rencontre avec M. Le Maire de Cheyssieu dans le cadre de la révision du PLU
- 5 mars 2015 : présentation du Scot aux élus de Saint-Avit et Claveyson à Saint-Avit
- 17 mars 2015 : présentation du Scot aux élus de Luzinay, Villette de Vienne et Seyssuel à Luzinay
- 7 avril 2015 : présentation du Scot aux élus d'Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe et Jardin à Eyzin-Pinet
- 21 juillet 2015 : rencontre avec M. le Maire de Saint-Vallier
- 14 décembre 2015 : rencontre avec M. le Maire de Chonas-l'Amballan dans le cadre de la révision du PLU
- 17 décembre 2015 : rencontre avec M. le Maire d'Anneyron dans le cadre de la révision du PLU

En parallèle, les techniciens du SMRR sont présents aux réunions de travail sur les PLU dans les communes, ainsi qu'à des réunions publiques à la demande des communes.

- Réunion publique sur le PLU le 6 juillet 2015 à la Chapelle-de-Surieu avec F. Charvet, C. Le Jeune et P. Rohner.
- Réunion publique sur le PLU le 23 septembre 2015 à Auberives-sur-Varèze avec C. Le Jeune.

#### Les avis sur les PLU arrêtés

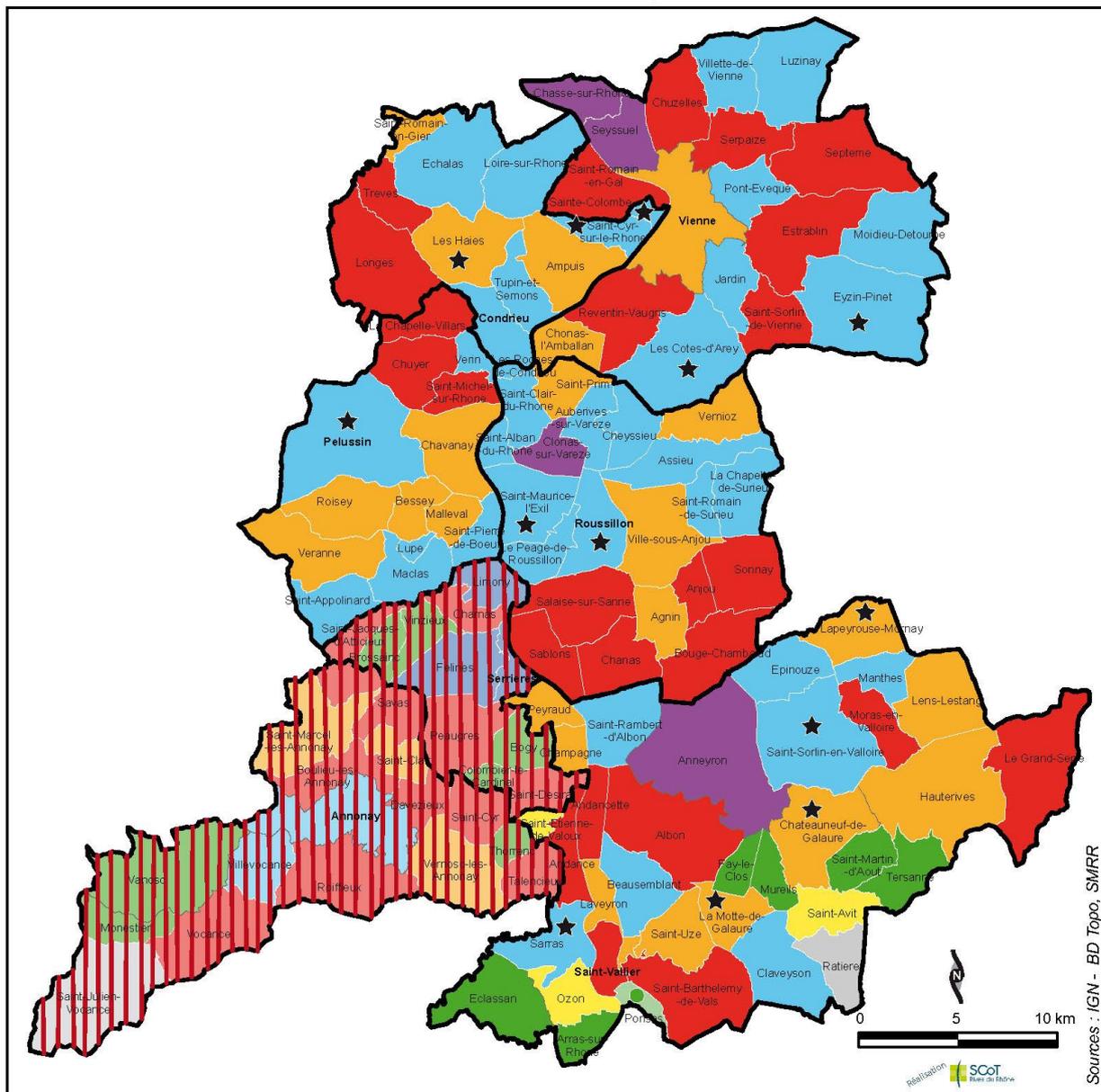
*Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).*

Au cours de l'année 2015, le SMRR a été consulté à 12 reprises en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt du PLU des communes concernées.

- 4 février 2015 – La Motte de Galaure\* : avis favorable
- 1<sup>er</sup> avril 2015 – Eyzin-Pinet : avis favorable avec 1 réserve, 1 recommandation
- 3 juin 2015 – Les Haies : avis favorable
- 3 juin 2015 – Bougé-Chambalud : avis favorable
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Les Côtes d'Arey : avis favorable
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Andancette : avis favorable avec 3 recommandations
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Sainte-Colombe : avis favorable
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Roussillon : avis favorable avec 5 réserves et 1 recommandation
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Pélussin : avis favorable avec 4 recommandations
- 7 octobre 2015 – Sarras\* : avis favorable avec 1 réserve et 6 recommandations
- 7 octobre 2015 – Saint-Sorlin-en-Valloire : avis favorable avec 2 réserves et 2 recommandations
- 2 décembre 2015 – Saint-Sorlin-en-Valloire (suite à l'annulation de la précédente délibération d'arrêt et le nouvel arrêt du projet par la commune) : avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations

*\* : Ces communes ne sont pas couvertes par le Scot approuvé mais le Bureau émet un avis en se basant sur les principes affichés dans le Scot approuvé.*

# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE, 1er janvier 2016



## Documents d'urbanisme

PLUI	PLU	POS	CC
En élaboration	Approuvé	En révision	Approuvé
	En révision		En révision
	En élaboration		
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		<b>RNU</b> Commune en RNU



## **L'accord concernant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones (règle dite « d'urbanisation limitée »)**

*Dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (article L.122-2 du code de l'urbanisme), le comité syndical a donné délégation au Bureau le 14 mai 2013, puis le 16 juillet 2014, pour délivrer les dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones et les autorisations d'exploitations commerciales sur l'ensemble des « nouvelles communes » du Syndicat mixte, non couvertes par un Scot approuvé.*

Au cours de l'année 2015, le SMRR a été consulté et s'est prononcé à 4 reprises :

- 4 février 2015 – La Motte de Galaure : dérogation accordée
- 6 mai 2015 – Hauterives : dérogation accordée
- 2 septembre 2015 – Châteauneuf-de-Galaure : dérogation accordée
- 7 octobre 2015 – Sarras : dérogation accordée sur un secteur, dérogation refusée sur un autre secteur

## **Les avis sur les modifications et révisions simplifiées de PLU**

En 2015, le SMRR a formulé 8 avis sur des projets de modifications ou révisions simplifiées des PLU/POS des communes membres :

- Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Michel-sur-Rhône
- Modification n°6 du PLU d'Hauterives
- Modification simplifiée du PLU de Véranne
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint-Rambert-d'Albon
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Beausemblant
- Modification simplifiée n°2 du PLU d'Ampuis
- Modification simplifiée n°1 du PLU de Serpaize
- Modification simplifiée du POS de Moidieu-Détourbe

Ces révisions simplifiées et modifications n'ont pas soulevé de remarque majeure de la part des élus du bureau.



## **L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS**

### **Les schémas de développement commercial**

En 2015, plusieurs EPCI élaborent ou révisent leurs schémas de développement commercial.

- La CC du Pilat Rhodanien a élaboré un schéma de développement commercial avec l'appui du cabinet Cibles & Stratégies, également en charge du volet commerce du futur Scot. Le SMRR a participé à différentes réunions de travail dans le cadre de l'élaboration de ce document qui a duré 8 mois de mars à octobre 2015
- La CC Porte de DromArdèche a également engagé l'élaboration d'un schéma de développement commercial en 2015. Le travail se poursuivra en 2016
- ViennAgglo a poursuivi en 2015 la révision de son schéma de développement commercial avec l'appui du cabinet AID Observatoire

## Les schémas de développement économique

- En 2015, la CC du Pilat Rhodanien élabore son schéma de développement économique. Le SMRR a accompagné l'EPCI dans la rédaction de son cahier des charges et a participé aux réunions de travail. ViennAgglo a quant à elle lancé la révision de son schéma d'accueil des entreprises.

## Les PLH des EPCI

En 2015, la CC du Pilat Rhodanien a modifié son PLH actuellement en vigueur pour le proroger de deux ans. Elle a également engagé l'élaboration d'un nouveau PLH, comme la CC Porte de DrômArdèche et la CA Annonay Agglo. Le SMRR accompagne les EPCI pour assurer la compatibilité des futurs documents avec le Scot.



## LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### Les avis sur les projets > 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher

*Conformément à l'article L.122-1-15 du code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être compatibles avec le Scot.*

Au cours de l'année 2015, le SMRR n'a pas donné d'avis sur des projets entrant dans ce cadre.

### La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- Extension du Bricomarché de Davézieux – CDAC du 23 juin 2015 – Avis réputé favorable de la CDAC (absence de quorum)
- Déplacement et extension du LIDL de Saint-Rambert-d'Albon sur la commune de Chanas–CDAC du 28 septembre 2015 - avis défavorable du SMRR et de la CDAC

A noter que le Syndicat Mixte a également été sollicité de manière informelle pour donner son avis sur un projet d'extension du supermarché Leclerc de Chavanay. Les élus ont étudié avec attention le projet lors du bureau syndical du 1<sup>er</sup> juillet et on communiqué un avis favorable « de principe » au porteur de projet, dans l'attente du dépôt officiel du dossier en CDAC.



## LES AVIS SUR LES DOCUMENTS SUPÉRIEURS

### L'avis sur le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée 2016-2021

En 2015, le SMRR a été consulté sur le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 qui concerne l'ensemble de son périmètre. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le bureau syndical a délibéré sur le projet (délibération D/2015/16) et a formulé 4 réserves et 9 remarques.

Suite à l'enquête publique, l'ensemble des réserves et remarques formulées par le SMRR ont été prises en compte dans le document approuvé.

La délibération du SMRR est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



### **L'avis sur le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) Rhône-Méditerranée 2016-2021**

En 2015, le SMRR a été consulté sur le projet de PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021 qui concerne l'ensemble de son périmètre. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le bureau syndical a délibéré sur le projet (délibération D/2015/17) et a formulé 2 réserves et 2 remarques.

La délibération du SMRR est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



### **L'avis sur le Schéma Portuaire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise**

Un avis a été formulé sur le schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise conjointement à sa signature. Retrouvez plus d'informations sur ce sujet et l'avis du SMRR dans la partie 5 du rapport d'activités.



## **LE SCHÉMA DE SECTEUR DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE**

2015 a été l'année de l'approbation du schéma de secteur.

Pour mémoire les élus souhaitaient, par le biais de ce schéma de secteur, proposer aux communes de la côte du Gier et du Rhône une stratégie d'aménagement garante d'un développement durable à long terme. Les orientations du schéma de secteur permettront de valoriser le cadre de vie des habitants, de mettre en valeur les paysages, de préserver le foncier agricole et de protéger les ressources environnementales tout en permettant de définir les conditions d'accueil de nouvelles populations et activités.

Il est rappelé que dans ce cadre, le schéma de secteur a été particulièrement développé sur ses volets paysager, environnemental et agricole. Il a été mené concomitamment à l'élaboration d'un plan paysage avec le Parc du Pilat.

Ainsi, le 7 juillet 2015, les élus du Conseil Syndical ont voté l'approbation du document à l'unanimité. Le Schéma de secteur est opposable depuis septembre 2015 et les documents d'urbanisme tels les PLU doivent être compatibles avec le schéma au même titre qu'avec le Scot.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de secteur ont vocation à être réintégrées dans le Scot en révision.

Le Schéma de secteur est disponible [En téléchargement](#) et en consultation interactive sur le site Internet du SMRR.



### 3. LE SCOT EN ACTION

#### LES CONFÉRENCES ET VISITES DU SCOT

En lien avec la révision du Scot, le SMRR a organisé en 2015 deux conférences thématiques et une visite de projet.

##### **La conférence « Quel(s) commerce(s) demain sur les Rives du Rhône ? »**

En lien avec l'élaboration du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) dans le cadre de la révision du Scot, le SMRR, appuyé par le bureau d'études Cibles et Stratégies, a organisé le 6 octobre 2015 au Sémaphore de Roussillon une conférence sur les enjeux de l'aménagement commercial. L'objectif de cette conférence était d'amener les élus et partenaires socio-professionnels du territoire à « prendre de la hauteur » sur la question du développement commercial, de s'enrichir de retours d'expériences et d'engager de façon ouverte les premiers débats, voir controverses, quant au rôle à venir du Scot dans ce domaine.

Près de 90 personnes (élus, techniciens, acteurs commerciaux, représentants de l'Etat, bureaux d'études,...) ont participé à cette conférence qui s'est déroulée en 3 temps :

- Une présentation des grandes dynamiques nationales et locales en matière de commerce.
- Une première table ronde consacrée aux initiatives et projets locaux.
- Une seconde table ronde orientée sur les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis du futur Scot.

Le programme de la conférence est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



##### **La conférence habitat « Entre développement durable et capacités du marché, quels leviers pour la construction neuve sur le territoire ? »**

Dans le cadre de la révision du Scot, le Syndicat Mixte a confié au Cabinet Adéquation une étude sur les marchés immobiliers à l'échelle des 127 communes du territoire [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



L'objectif de cette conférence, organisée le 5 novembre 2015 à la salle de l'Arbuel à Condrieu, était de croiser les regards des élus et des acteurs de l'immobilier quant aux enjeux de la production de logements neufs sur le territoire.

Près de 70 participants (élus, techniciens, promoteurs immobiliers, représentants de l'Etat, bureaux d'études,...) ont participé à cette conférence qui s'est déroulé en deux temps :

- Une restitution des principaux résultats de l'étude Adéquation.
- Une table ronde réunissant des promoteurs immobiliers et des élus locaux afin d'échanger sur des retours d'expériences.

Le programme, la présentation et le compte-rendu de la conférence sont [En téléchargement](#) disponibles sur le site Internet du SMRR.



## Rappel sur l'étude marchés immobiliers

En 2014, le SMRR a missionné le cabinet ADEQUATION, afin de réaliser un état des lieux du marché immobilier sur le territoire des Rives du Rhône (sous l'angle notamment du lien capacités de marché / densités). L'objectif était d'analyser l'adéquation entre l'offre et la demande (besoins) en logements sur le territoire, pour permettre d'inscrire dans le futur Scot des recommandations et prescriptions adaptées aux différents contextes territoriaux.

## J'irai « Scoter » chez vous – la visite habitat du Scot... à Chuyer (42)

Afin de favoriser les échanges d'expériences entre élus et techniciens du territoire, le SMRR organise des visites d'opérations immobilières ou de projets exemplaires sur le territoire et ses environs.

La première visite a eu lieu le 13 novembre matin sur la commune de Chuyer dans le Pilat. Cette visite a été l'occasion de présenter pour les élus de Chuyer la démarche qu'ils ont engagée en concertation avec les habitants pour créer un nouveau quartier d'une cinquantaine de logements en greffe de bourg dans le cadre d'une AFU (Association Foncière Urbaine).

Ce projet résulte de la volonté de la commune de réaliser un aménagement dense avec un coût réduit qui associe au mieux les habitants et qui propose des alternatives au lotissement traditionnel. Ce projet est porté par la commune avec l'appui du Parc du Pilat.

Pour plus d'informations sur le projet : <http://www.chuyer.fr/extension-du-bourg/>

L'objectif du SMRR est de proposer d'autres visites sur des projets menés sur le SMRR ou d'autres territoires dans les mois à venir.

## LA CONCERTATION

Dans le cadre de son plan de concertation 2014 – 2018, le SMRR a mené trois principaux projets au cours de l'année 2015

### Un nouveau site Internet

L'ancien site Internet du SMRR était devenu obsolète et ne permettait plus d'atteindre ses objectifs en terme de communication. Dans ce cadre, le SMRR a lancé un marché en 2014 et a retenu le prestataire Vernalis pour la partie développement et l'agence de communication J'Article pour l'aspect graphique. Le nouveau site Internet a été livré et est en ligne depuis septembre 2015.

Ce nouveau site met en avant les actualités du SMRR, et permet un accès facilité à la présentation des actions menées par le SMRR et des documents téléchargeables (Scot, études, cartes, délibérations,...).



Le module de consultation interactive du Scot a été mis à jour pour intégrer les documents du schéma de secteur de la côte rhodanienne.



Le site Internet dispose enfin d'un extranet facilitant la mise à disposition de documents aux élus et partenaires.

Nous vous invitons à visiter notre nouveau site Internet à l'adresse suivante : <http://www.scot-rivesdurhone.com/>.

Ce nouveau site a été l'occasion de renouveler la lettre d'information électronique. Au cours de l'année 2015, 3 lettres électroniques ont été envoyées, dont 2 dans le nouveau format. Vous pouvez vous inscrire à la lettre électronique en inscrivant votre adresse mail en bas à droite de la page d'accueil du site Internet.

## La concertation avec les jeunes

Les élus du SMRR ont souhaité pouvoir recueillir l'avis des jeunes sur leur territoire. En effet, ces derniers représentent l'avenir du territoire et il est important de tenir compte de leurs besoins et de leurs attentes pour définir au mieux le projet des élus dans le futur Scot.

Entre mai 2014 et juin 2015, le SMRR a lancé un cycle d'ateliers avec les lycées suivants :

- Lycée professionnel Montgolfier (Annonay)
- Lycée agricole de Vienne
- MFR Eyzin-Pinet

Pour chaque lycée, le programme d'intervention auprès des lycéens, co-construit avec les équipes enseignantes, s'est organisé autour de trois séances réparties d'une demi-journée chacune :

- Séance 1 – Les enjeux d'aménagement du territoire et de la planification : travail autour d'un village fictif (jeu de rôle) et présentation des outils PLU/Scot
- Séance 2 – Du village fictif au village réel : visite de la commune de Champagne (élèves d'Annonay), de Moidieu-Détourbe (élèves d'Eyzin-Pinet) ou de Septème (élèves de Vienne) et échanges avec les élus de la commune autour de leurs projets, des liens avec le Scot.
  - M. Lambert, Maire de Moidieu-Détourbe
  - M. Clerc, Maire de Septème
  - M. Delaplacette, Maire de Champagne et Président du SMRR
- Séance 3 – Du village au « bassin de vie » : vision des jeunes pour l'avenir du territoire du Scot : Débat avec les élus du Scot sur les enjeux prioritaires pour l'avenir.
  - M. Banchet, Maire d'Ampuis et vice-président du SMRR
  - M. Berthelet, adjoint à l'urbanisme d'Eyzin-Pinet
  - M. Sauze, Maire du Monestier et vice-président du SMRR en charge de la concertation

Ces échanges ont permis d'apporter aux lycées des éléments de compréhension sur la planification urbaine, le rôle des élus et les objectifs du Scot. Les échanges organisés avec les élus du territoire ont permis aux techniciens et élus du SMRR de mieux appréhender les perceptions, les attentes et les besoins des jeunes du territoire.

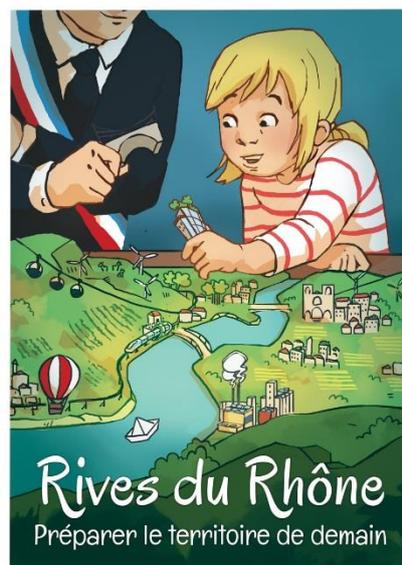
De nouvelles actions avec les jeunes (lycées, conseils municipaux d'enfants,...) sont prévues dans les années à venir.

### Le Scot en BD

Dans le cadre du plan de concertation 2014-2018 et de l'objectif de toucher le maximum de personnes et de profils, le SMRR a lancé en 2015, en partenariat avec l'école Émile Cohl de Lyon, la création d'une BD sur le Scot des Rives du Rhône. Le public visé va de l'adolescent à l'adulte. La BD se structure en trois parties et est centré autour des problématiques d'aménagement d'un village des Rives du Rhône en 2020 (2<sup>nd</sup>e partie), replacé dans le contexte historique du temps long (1<sup>ère</sup> partie) et inscrit dans les enjeux poursuivis par le Scot (3<sup>ème</sup> partie).

La BD sera disponible en version numérique [En téléchargement](#) sur le site Internet du Scot au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. 

Elle sera diffusée en version papier aux communes, EPCI, lycées et collèges du territoire au premier trimestre 2016.



### Le Scot dans la presse

Au cours de l'année 2015, le SMRR a accompagné les communes et EPCI pour l'écriture d'articles dans les bulletins communaux / intercommunaux :

- Article dans le magazine d'information du Pays Roussillonnais au printemps 2015
- Article rédigé et diffusé aux communes au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour une parution dans les bulletins communaux.

En parallèle, plusieurs communiqués de presse ont été diffusés aux organismes de presse locaux :

- Article suite au conseil syndical dédié à la prospective « Rives du Rhône 2040 »
- Article sur le schéma de secteur de la côtière rhodanienne
- Article sur l'enquête comportement d'achat des ménages dans le cadre de la révision du Scot
- Annonce des conférences commerce et marchés immobiliers.

## L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de son Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils. A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

### **L'orthophotographie (photo aérienne) 2015**

Afin d'assurer ses missions de suivi et de mise en œuvre du Scot, le syndicat mixte s'est doté de différentes données, telles que les orthophotographies (ou photos aériennes). Le syndicat mixte avait produit en 2009 une orthophotographie de l'ancien périmètre (80 communes du Scot approuvé). Cette orthophotographie, deux fois plus précise que celles de l'IGN, a permis notamment la réalisation de la base de données Occupation du Sol du SMRR.

En 2014, le SMRR a lancé un marché pour produire une nouvelle orthophotographie sur le périmètre actuel (127 communes).

Suite aux conditions météorologiques défavorables au cours du printemps/été 2014, le vol a été réalisé en juin 2015. Il a, en plus de l'orthophoto, permis la production d'un Modèle Numérique de Surface (MNS)<sup>1</sup>. Ce dernier sera notamment utilisé pour l'élaboration d'un cadastre solaire dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de ViennAgglo.

Cette nouvelle orthophotographie est utilisée pour mettre à jour la base de données Occupation du Sol du SMRR en 2015 sur l'ensemble du périmètre.

L'orthophoto et le MNS sont mis à disposition gratuitement aux partenaires publics et bureaux d'études mandatés par les collectivités sur simple demande auprès du SMRR.

---

<sup>1</sup> Représentation 3D de la surface d'un terrain ou d'une planète, créée à partir des données d'altitude du terrain. Le MNS tient compte des élévations sur un terrain comprenant les arbres et les bâtiments.



*Orthophoto IGN (à gauche), orthophoto SMRR (à droite)*

### **La mise à jour de la base de données occupation du sol**

En 2011, le SMRR avait fait réaliser une base de données sur l'occupation du sol en 52 classes (tissu urbain dense, habitat isolé, terres labourées, vignes, forêt de feuillus,...) pour les années 1990, 2000 et 2009 à partir des photos aériennes disponibles pour les 80 communes du Scot approuvé.

En 2015, le SMRR a lancé un marché pour mettre à jour la base de données à partir de l'orthophoto 2015 du SMRR et produire les couches d'occupation en 1990, 2000 et 2009 sur les 47 communes du sud du territoire. Le bureau d'études TTI Production, basé à Nîmes, a été mandaté pour réaliser ce travail pour un montant de 46 548 € TTC.



Ces données sont utilisées dans le cadre de la révision du Scot, ainsi que dans le cadre de la révision/élaboration des PLU par les bureaux d'études afin de réaliser l'analyse de la consommation d'espace obligatoire dans les PLU et les Scot depuis les lois Grenelle.

Les données seront disponibles au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et seront mises à disposition des partenaires sur simple demande.

### **La base de données sur le foncier à vocation d'activités économiques du SMRR**

En 2012, un stagiaire a réalisé un premier travail de constitution d'une base de données sur le foncier à vocation d'activités sur le territoire du SMRR. En 2014, afin de disposer d'une connaissance du foncier à vocation d'activités existant sur le territoire dans le cadre de la révision du Scot, la base de données a été mise à jour.

Celle-ci recense l'ensemble des zones U et AU à vocation principale d'activités dans les documents d'urbanisme ainsi que la part de ce foncier qui est construit ou non construit, recensement réalisé à partir des orthophotographies disponibles.

En 2015, cette base de données a été qualifiée pour identifier le gestionnaire du foncier (communal, intercommunal, privé,...), les zones d'activités économiques, la destination du foncier (commercial, artisanal, industriel,...) ainsi que les contraintes à l'urbanisation de ce foncier (zones inconstructibles des PPRI et PPRT, contraintes physiques rendant le foncier non aménageable) et le foncier occupé par d'autres activités que leur destination initiale (déchetterie, caserne de pompiers, équipements,...).

Les données SIG sont disponibles auprès du SMRR. Elles seront régulièrement mises à jour à partir des nouvelles données disponibles (orthophotos, PLU,...).



### **LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE**

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR en parallèle de la révision du Scot. Il s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2015, les 2 mars, 28 mai et 7 décembre 2015. La réunion du 28 mai a notamment été consacrée au projet de la ZIP Inspira en présence du directeur du SM ZIP, Vincent Däon, de la responsable QSE Economie circulaire Anne-Sophie Bougard et d'Isère Aménagement.

Le réseau de veille a par ailleurs été associé au groupe de travail « environnement » le 1<sup>er</sup> juin 2015 à Pélussin, organisé dans le cadre de la phase diagnostic de la révision du Scot.

Le réseau de veille a appuyé en 2015 le SMRR dans la définition d'un plan d'action pour accompagner la révision du Scot. Dans le cadre de la révision, le SMRR a en effet l'obligation de définir des objectifs visant à préserver la biodiversité et les continuités écologiques, ainsi que de développer des indicateurs permettant d'évaluer à l'avenir l'impact du Scot sur l'environnement.

En 2015, deux actions ont permis d'améliorer la connaissance naturaliste sur le territoire et de développer des indicateurs :

- Inventaire des pelouses sèches en nord-Drôme
- Ecoutes STOC

## Recensement des pelouses sèches dans le Nord Drôme.

En 2015, le SMRR a conventionné avec l'association Nature Vivante pour réaliser un recensement des pelouses sèches sur 18 communes du Nord Drôme. Ce recensement a pour objectif de :

- Faire un état des lieux cartographique de l'ensemble des pelouses sèches du territoire, un inventaire des habitats naturels, flore, faune et des usages, ainsi que la liste des menaces.
- Informer et sensibiliser sur les enjeux et menaces ponctuelles
- Proposer des mesures de gestion

Deux ateliers ont été organisés avec les élus des communes concernées, la CC Porte de DrômArdèche, la chambre d'agriculture, le Conseil Départemental,... pour échanger autour des premiers résultats de l'étude.

Cette étude permettra d'enrichir la connaissance naturaliste sur les milieux à enjeux du territoire et sera intégrée dans le diagnostic du futur Scot. A noter que le recensement des pelouses sèches dans le Nord Drôme se poursuivra en 2016 sur les 9 communes de la basse vallée de la Galaure non concernées par le recensement 2015.

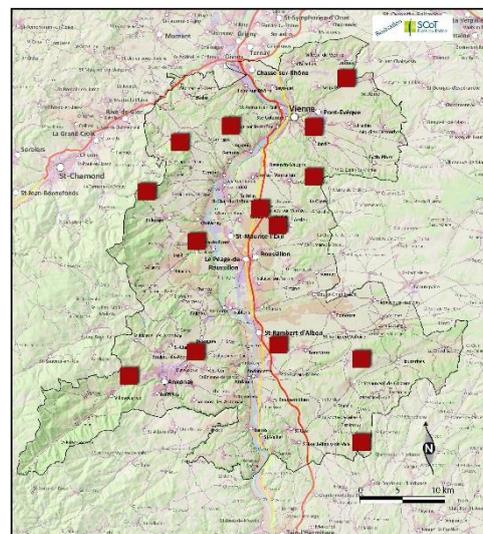
Les données SIG des pelouses sèches sont mis gratuitement à disposition des communes et EPCI et de leurs bureaux d'études sur simple demande au SMRR. Le rapport final de cette étude est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## Les carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole précis. C'est un indicateur précieux qui participe à évaluer l'application du Scot. Cette démarche a débuté en 2011 et a été poursuivie au cours de l'année 2015.

Cette 5<sup>ème</sup> année de suivi va permettre de dégager les premiers résultats sur la période 2011-2015 et de les mettre en perspective avec les données régionales et nationales (le protocole STOC est défini au niveau national par le muséum d'histoire naturelle).



Le rapport 2015 est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'EAU

Depuis 2012, le SMRR s'est investi dans une démarche originale en mettant en place un réseau des acteurs de l'eau. Lieu d'échanges et d'information, ce réseau a également pour but d'apporter une vision transversale du territoire en réunissant des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la révision du Scot, les membres du réseau des acteurs de l'eau ont été invités à participer aux ateliers et groupes de travail organisés sur la thématique « eau ».

### **Diagnostic sur l'assainissement collectif**

Ce rapport recense l'ensemble des acteurs et outils de gestion intégrée de l'assainissement sur le territoire élargi du Scot des Rives du Rhône.

De nombreux indicateurs tels que l'organisation de l'assainissement, la description du parc des stations d'épuration, les modes de gestion des eaux usées, la conformité des stations d'épuration et l'identification des problèmes liées aux capacités d'épuration futures sont présentés dans ce rapport. Ce dernier a été transmis aux membres du réseau des acteurs de l'eau au 1er trimestre 2015.

Il est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## 4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040



### L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DU FUTUR SCOT

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013.

Pour assurer la révision du document, le SMRR a fait appel à l'Agence d'Urbanisme de Lyon pour l'accompagner. En parallèle, le SMRR a recruté des bureaux d'études spécialisés pour traiter des thématiques spécifiques. Ainsi, en 2014, le SMRR a missionné les bureaux d'études suivants :

- Cibles et Stratégies, cabinet basé à Nantes, pour travailler sur la thématique commerce et rédiger le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Scot pour un montant de 45 123,60 € TTC.
- Le groupement constitué des cabinets Soberco environnement, Blezat Consulting et BURGEAP sur l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, et les volets agriculture, forêt, climat et énergie du Scot pour un montant de 89 940 € TTC.

En 2015, l'Agence d'urbanisme de Lyon et les différents bureaux d'études ont poursuivi le travail sur le futur diagnostic du Scot. Celui-ci s'appuiera notamment sur les 8 « caractères » identifiés lors du travail sur la prospective.

### Les groupes de travail thématiques

Afin de réaliser un Scot qui réponde au mieux aux souhaits des différents acteurs du territoire pour tendre vers un projet partagé par le plus grand nombre, les élus du bureau ont souhaité que des ateliers thématiques soient mis en place sur le territoire. Au cours de l'année 2015, 11 ateliers/groupes de travail ont été organisés :

- 6 février 2015 : atelier sur le commerce (Vienne)
- 7 avril 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux énergies et gaz à effet de serre (Saint-Michel-sur-Rhône)
- 10 avril 2015 : groupe de travail enjeux agricoles sur l'Ardèche (Limony)
- 10 avril 2015 : groupe de travail enjeux agricoles sur la Galaure (Hauterives)
- 4 mai 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux agricole (Roussillon)
- 5 mai 2015 : Atelier de formation « revitalisation commerciale des centralités » (Ampuis)
- 28 mai 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux transports et déplacements (Saint-Vallier)
- 1<sup>er</sup> juin 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux état initial de l'environnement (Pélussin)
- 9 juin 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux développement économique (Saint-Maurice-l'Exil)
- 12 juin 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux sur le commerce (Davézieux)
- 9 octobre 2015 : groupe de travail rendu du diagnostic / enjeux sur l'habitat (Vienne)

Ces groupes de travail ont permis notamment d'enrichir le diagnostic du Scot en cours de rédaction.



## LE SAARRA (SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ROUSSILLON – SAINT-RAMBERT-D'ALBON)

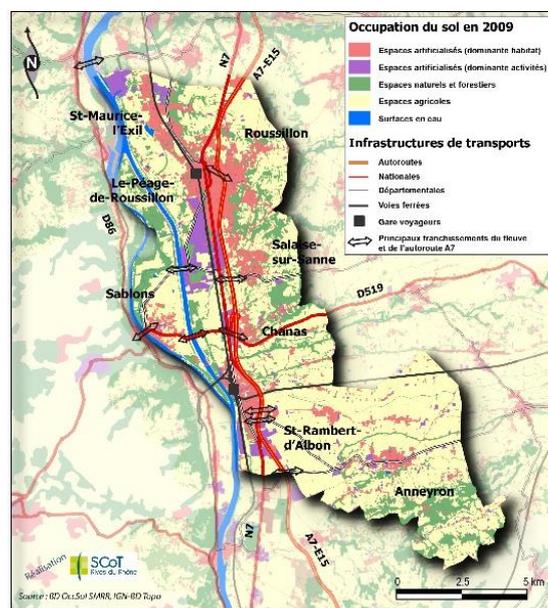
Le Scot approuvé en 2012 prévoyait la réalisation de deux schémas de secteurs : un sur la cotière rhodanienne, un autre sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon. Suite à la suppression des schémas de secteur par la loi ALUR en 2014, les élus du syndicat mixte ont souhaité réalisé sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon un schéma d'aménagement. Ce document a pour objectif de proposer une feuille de route, en lien avec les élus locaux, pour permettre un développement harmonieux et conjoint de l'agglomération en identifiant des pistes d'actions opérationnelles aux élus.

Un groupement de bureaux d'études, piloté par le cabinet d'architecte Tekhnê, a été choisi en août 2015 pour réaliser le SAARRA pour un montant de 151 490€ TTC. Cette étude sera réalisée sur 2 ans parallèlement à la révision du Scot, en collaboration étroite avec les communes et EPCI concernés. Les éléments produits dans le cadre de l'étude du SAARRA seront intégrés au futur Scot.

Le 26 février 2015, les objectifs du SAARRA ont été présentés au Syndicat mixte de la ZIP.

Une 1<sup>ère</sup> réunion politique avec les maires des 8 communes et les représentants des EPCI a eu lieu le 24 septembre à Salaise-sur-Sanne. 2 réunions techniques de lancement et des premiers éléments du diagnostic ont eu lieu les 12 octobre et 11 décembre.

Les premiers ateliers et visites de terrains débuteront en janvier 2016.



## 5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.



### LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

#### L'étude transports Rhône-Médian

En lien avec les problématiques liées aux transports dans le cadre du développement de la ZIP Salaise-Sablons (INSPIRA), la DREAL, en collaboration avec le CEREMA et les collectivités locales, a lancé une étude fonctionnelle de déplacement qui rassemble toutes les études de déplacement et mobilité intermodales réalisées sur le secteur de Rhône Médian.

Les objectifs affichés sont de :

- Disposer d'une vision commune et partagée du système de déplacement ;
- Garantir le bon fonctionnement du territoire Rhône Médian ;
- Assurer un développement cohérent et performant des projets économiques (ZIP, PANDA,...) ;
- Proposer un modèle de déplacements multimodal qui permettra de programmer les différentes infrastructures sur le secteur, dans un horizon de temps de 10/15 ans.

La réflexion est portée à différentes échelles :

- L'échelle de Rhône Médian (SMRR + CC Territoire de Beaurepaire)
- Une échelle resserrée sur l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon centré autour de la ZIP Salaise Sablons et du giratoire de Chanas.

En 2015, un bureau d'études a été recruté pour mener à bien cette étude dont les principaux résultats seront retranscrit dans le Scot en révision.

L'équipe technique du SMRR a rencontré la DREAL et le bureau d'études le 5 juin pour faire le bilan des attentes et des enjeux du territoire en lien avec le Scot. 3 comités techniques (7 mai, 2 septembre et 2 octobre) et 1 comité de pilotage (10 septembre) ont été organisés pour cette étude.

Les résultats de l'étude seront disponibles courant 2016.

#### Les séminaires Trame Verte et Bleue du Parc du Pilat

Le Parc Naturel Régional du Pilat porte un « Contrat de territoire corridors biologiques « Grand Pilat » 2011-2018 ». Dans ce cadre, le PNR a organisé en partenariat avec le SMRR des ateliers pédagogiques pour les élus et techniciens des EPCI. Cette action s'est traduite par la mise en place en 2015 de modules de formation, d'échanges et d'ateliers à destination des élus et techniciens sur les communautés de communes de la Région de Condrieu, du Pilat Rhodanien, de Vivarhône, du Pays Roussillonnais et sur ViennAgglo. Ces rencontres ont eu pour objectif de mieux faire connaître la Trame Verte et Bleue, ses enjeux et les moyens à disposition pour la protéger.

#### Le GPRA Rhône-Médian

Le SMRR héberge dans ses locaux l'équipe du GPRA Rhône Médian, qui intervient sur les questions de développement de l'écologie industrielle et de la multimodalité autour de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons.

De ce fait, le SMRR mobilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des moyens matériels et humains pour le compte du GPRA. Son budget 2015, comme le budget 2014, a été structuré de façon à faire apparaître la circulation des fonds de fonctionnement GPRA, dans l'esprit d'une « antenne budgétaire ».

Les agents du SMRR sont mis à disposition du GPRA pour accompagner l'équipe technique sur les questions administratives, l'animation de groupes de travail, notamment sur la communication, et la production de cartographies.

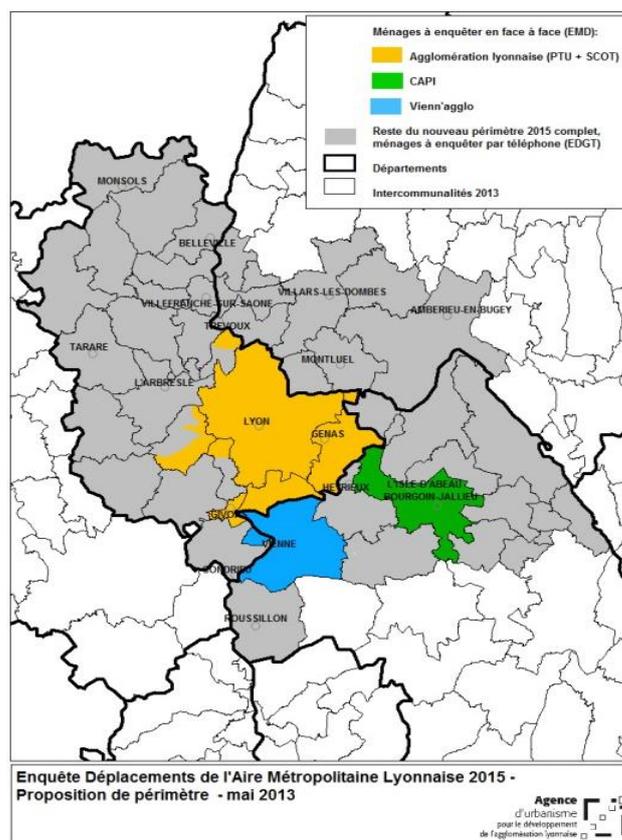
## LES PARTENARIATS À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

### L'enquête ménages déplacements (EMD) de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration de la nouvelle enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il avait déjà été associé en 2006 à l'élaboration de la précédente enquête. L'enquête a débuté en octobre 2014 et s'est terminée en mai 2015. Les données brutes sont aujourd'hui disponibles. Elles nécessitent toutefois d'être analysées finement. L'agence d'urbanisme de Lyon se charge de ce travail et proposera des rendus d'analyse par territoire fin 2016.

Pour rappel, trois EPCI sont concernés sur le périmètre du SMRR : la Région de Condrieu, ViennAgglo et le Pays Roussillonnais. Deux méthodes d'entretien ont été développées : en face à face (ViennAgglo) ou au téléphone (Région de Condrieu et Pays Roussillonnais). 12 secteurs de tirage concernaient le territoire : 6 pour ViennAgglo (+ Ste Colombe), 5 pour la CC du Pays Roussillonnais, un pour la CC de la Région de Condrieu (hors Sainte-Colombe). Pour mémoire, environ 160 personnes ont été interrogées par secteur de tirage. A noter que la participation du Syndicat Mixte à la démarche a permis d'obtenir un nombre de secteurs de tirage plus important qu'initialement prévu sur le Pays Roussillonnais, et donc d'acquérir au final une meilleure connaissance des déplacements sur notre territoire.

Au cours de l'année 2015, 5 comités techniques (2 février, 18 mai, 7 juillet, 3 novembre et 17 novembre), 1 comité de pilotage (23 novembre) et 1 réunion de prise en main des données brutes (4 décembre) ont été organisées.



### Le Schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise

Sous l'égide de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet coordinateur du bassin Rhône-Saône, VNF a engagé début 2013 la réalisation du « Schéma portuaire du pôle métropolitain lyonnais et de ses territoires d'influence » (couvrant les ports de Villefranche-sur-Saône à Salaise-sur-Sanne). Cette démarche partenariale conduite dans le cadre du Plan Rhône réunit les syndicats mixtes porteurs de Scot concernés par le développement portuaire sur le périmètre d'étude : Beaujolais, l'Agglomération lyonnaise, le Val de Saône-Dombes et Rives du Rhône (les 4 Syndicats participent à hauteur de 30 000 € TTC, 5 000 € pour le SMRR). Le conseil régional Rhône-Alpes et la CNR sont également associés à la démarche.

A l'origine de la démarche, le schéma portuaire de bassin réalisé en 2010 dans le cadre partenarial du Plan Rhône fait le constat que le « rayonnement et le dynamisme de la région lyonnaise sont une source d'activité fluviale et portuaire ». Le développement de ce potentiel nécessite donc une stratégie coordonnée d'évolution des sites portuaires qui tienne compte des enjeux liés au report modal, au développement économique, mais également aux mutations de la métropole lyonnaise (pressions foncières, congestion routière, accès à la voie d'eau, logistique urbaine multimodale,...).

Tel que préconisé dans les conclusions du schéma portuaire de bassin, cette étude a été lancée avec pour principaux objectif :

- De conforter le processus d'intégration urbaine des ports dans le projet d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- De définir la place, les fonctions et les services du système portuaire lyonnais pour améliorer la desserte en fret de l'aire métropolitaine lyonnaise et de Rhône-Alpes (voire au-delà) ;
- De renforcer la fonction de développement économique des zones portuaires, en confortant leur rôle de « cœurs économiques » de la métropole.

Le SMRR a participé à de nombreux comités techniques, groupes de travail et comités de pilotage au cours de l'année 2015. En décembre 2015, le SMRR s'est positionné sur ce projet parallèlement à sa signature.

### **L'InterScot de la Loire**

En 2015, la DDT42 a mis en place des ateliers d'échange et de travail sur les Scot ligériens. Un groupe de travail sur la mise en place d'indicateurs communs sur les Scot ligérien a eu lieu le 2 juin 2015. D'autres groupes de travail sont prévus en 2016 pour poursuivre le travail et proposer à terme une liste d'indicateurs mobilisables pour assurer le suivi des Scot.

### **L'InterScot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise**

Au cours de l'année 2015, la démarche InterScot s'est poursuivie avec 7 comités techniques et une rencontre des présidents des 13 Scot membres le 26 novembre 2015. Concernant la communication, 2 lettres d'information ont été produites, en parallèle de la réalisation de la revue de presse et de l'alimentation du site Internet.

L'année 2015 a aussi été l'occasion de poursuivre le travail d'élaboration d'un vocabulaire partagé à l'échelle des 13 Scot avec notamment la parution du « Cahier de recommandations pour une harmonisation de la sémiologie et du vocabulaire employé dans les Scot » et de trois publications sur l'urbanisme commercial.

Enfin, le travail sur le suivi des indicateurs communs et les outils de représentation de l'aire métropolitaine lyonnaise ont été poursuivies.

Le rapport d'activités de l'InterScot sera disponible ultérieurement et permettra d'apporter plus d'éléments sur le travail réalisé en 2015.

## LES PARTENARIATS À L'ÉCHELLE NATIONALE

### **La Fédération Nationale des Scot**

Les 24 et 25 septembre 2015 ont eu lieu les 10<sup>èmes</sup> rencontres nationales des Scot (RNS) à Rouen. Le thème de ces rencontres était « Petit Scot deviendra grand ? La planification stratégique à l'épreuve des réformes et des échelles ». Plusieurs séminaires de partages d'expériences ont été organisés au cours de ces deux jours. Charles Zilliox en tant qu'élu et Pauline Rohner et Cédric Lansou en tant que techniciens ont participé à ces RNS.

Pour plus d'informations les RNS : <http://www.rnscot10.fr/>

## ➔ Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2015

BS : Bureau Syndical // CS : Conseil Syndical

Date	Objet	Adoption
04/02/2015 BS	D/2015/01 Avis sur le PLU de la commune de La Motte de Galaure	Unanimité
	D/2015/02 Demande de dérogation au titre de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme – La Motte de Galaure	Unanimité
24/02/2015 CS	D/2015/03 Débat d'orientation budgétaire 2015	Unanimité
	D/2015/04 Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire du Scot approuvé, dans le cadre du réseau de veille écologique	Unanimité
31/03/2015 CS	D/2015/05 Délibération pour la mise en œuvre du la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Unanimité
	D/2015/06 Contrat d'assurance des risques statutaires – Mandatement du Centre de Gestion de l'Isère pour négocier un nouveau contrat	Unanimité
	D/2015/07 Autorisation de demande de subvention au FEADER, via le programme LEADER, pour la mise en page du Plan Paysage de la côte rhodanienne	Unanimité
	D/2015/08 Autorisation du Président à signer la convention avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat pour la mise en forme graphique du plan paysage de la côte rhodanienne	Unanimité
	D/2015/09 Autorisation au Président à signer une convention de partenariat avec le CNFPT	Unanimité
	D/2015/10 Personnel – Création d'un poste de secrétaire comptable à temps complet	Unanimité
	D/2015/11 Finances – Comptes de gestion de l'exercice 2014	Unanimité
	D/2015/12 Finances – Comptes administratifs 2014	Unanimité
	D/2015/13 Finances – Affectation du résultat 2014	Unanimité
	D/2015/14 Finances – Budget primitif 2015	Unanimité
	D/2015/15 Fixation de la cotisation 2015 des EPCI adhérents au SMRR	Unanimité
01/04/2015 BS	D/2015/16 Avis du Syndicat mixte des Rives du Rhône sur le projet de SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021	Unanimité
	D/2015/17 Avis du Syndicat mixte des Rives du Rhône dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée 2016-2021	Unanimité
	D/2015/18 Avis sur le PLU de la commune d'Eyzin-Pinet	Unanimité
06/05/2015 BS	D/2015/19 Demande de dérogation au titre de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme – Hauterives	Unanimité
19/05/2015 CS	D/2015/20 Autorisation du président à signer la convention avec l'association Nature Vivante pour poursuivre l'inventaire des pelouses sèches dans le cadre du Réseau de veille écologique et de la révision du Scot	Unanimité
	D/2015/21 Autorisation de demande de subvention au CDDRA Drôme des Collines – Valence – Vivarais pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches – secteur nord drômois du Scot » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot	Unanimité

	D/2015/22 Autorisation au Président à signer la convention de partenariat avec l'école et l'association Emile Cohl	Unanimité
	D/2015/23 Personnel – Création d'un poste de secrétaire comptable à temps complet	Unanimité
	D/2015/24 Autorisation au président de demander le remboursement des frais de déplacements engagés par le SMRR à l'occasion du voyage d'étude du GPRA Rhône Médian à Montpellier	Unanimité
03/06/2015 BS	D/2015/25 Avis sur le PLU de la commune des Haies	Unanimité
	D/2015/26 Avis sur le PLU de la commune de Bougé Chambalud	Unanimité
01/07/2015 BS	D/2015/27 Avis sur le PLU de la commune des Côtes d'Arey	Unanimité
	D/2015/28 Avis sur le PLU de la commune d'Andancette	Unanimité
	D/2015/29 Avis sur le PLU de la commune de Sainte-Colombe	Unanimité
	D/2015/30 Avis sur le PLU de la commune de Roussillon	Unanimité
	D/2015/31 Avis sur le PLU de la commune de Pélussin	Unanimité
07/07/2015 CS	D/2015/32 Autorisation au président à signer une convention avec le CIRIDD pour l'animation d'un espace collaboratif de valorisation du GPRA Rhône Médian sur la Plateforme économie circulaire en Rhône-Alpes	22 voix pour et 11 abstentions
	D/2015/33 Demande de subvention pour l'opération « Plan de communication GPRA Rhône Médian 2015 »	22 voix pour et 11 abstentions
	D/2015/34 Modalités d'attribution du régime indemnitaire	Unanimité
	D/2015/35 Approbation du schéma de secteur de la côtière rhodanienne	Unanimité
	D/2015/36 Election du onzième vice-président	Unanimité
02/09/2015 BS	D/2015/37 Demande de dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme – Châteauneuf de Galaure	Unanimité
07/10/2015 BS	D/2015/38 Avis sur le PLU de la commune de Sarras	Unanimité
	D/2015/39 Demande de dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme – Sarras	Unanimité
	D/2015/40 Avis sur le PLU de la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire	Unanimité
20/10/2015 CS	D/2015/41 Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38	Unanimité
	D/2015/42 Finances – Décision modificative n°1	Unanimité
02/12/2015 BS	D/2015/43 Avis sur le PLU de la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire	Unanimité
15/12/2015 CS	D/2015/44 Modification de la délibération D/2015/34 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire aux adjoints administratifs	Unanimité
	D/2015/45 Finances – Décision modificative n°2	Unanimité
	D/2015/46 Autorisation au président à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2016 – 2020 avec la LPO Coordination Rhône-Alpes	40 voix pour et 1 voix contre
	D/2015/47 Autorisation du président à signer la convention pluriannuelle 2016_2020 avec l'association Nature Vivante pour poursuivre le développement des connaissances naturalistes dans le cadre du réseau de veille écologique et de la révision du Scot.	40 voix pour et 1 voix contre



**Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

